



Concertation

Nationale

de la Société Civile du Togo

Réseau national de la Société Civile togolaise

**RAPPORT DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DE LA
CNSC TOGO**

**Kara, Centre Monseigneur Bakpessi
les 04, 05 & 06 juin 2014**

INTRODUCTION

La Concertation Nationale de la Société Civile (CNSC Togo), est un réseau thématique national sur **la démocratie, la gouvernance** et **la citoyenneté**, créée en juin 2002 pour donner un nouvel électrochoc à la démocratie togolaise. Aussi avait- elle besoin de renforcer ses organes et la gouvernance en son sein pour prétendre apporter un plus sur le plan national. Dès lors, la CNSC a toujours su, selon l'esprit et la lettre de ses textes, renouveler ses différentes instances de décision en temps opportun. C'est dans le respect de cette tradition qu'elle a organisé les 04, 05, 06 juin 2014 à Kara, au Centre Diocésain pastoral Monseigneur Bakpessi, son quatrième assemblée générale ordinaire. Plusieurs activités ont été inscrites à l'agenda de ces trois jours qui ont permis aux participants de passer au crible le bilan des trois dernières années d'exercice (2011-2014). Une cérémonie d'ouverture, Un panel, Une présentation du rapport d'audit organisationnel de la CNSC, les travaux de groupe, une présentation des rapports d'activités, l'élection du Conseil d'Administration et du Bureau National, la rencontre entre les organes de gestion de la CNSC, la revue du fonctionnement de ces organes et l'adoption de résolutions pour une meilleure administration du réseau sont autant d'activités qui ont meublé ce séjour à Kara.

La cérémonie d'ouverture

Trois interventions ont marqué cette cérémonie d'ouverture

- Le mot de bienvenue du coordinateur de la CNSC de la région de la Kara, monsieur Essobiyou MALOU ;
- Le discours du Président du CA, monsieur Félix Kokou AKLAVON dans lequel il a fait ressortir les objectifs du congrès et remercié les partenaires pour leur soutien légendaire, spécifiquement le PASCRENA ;
- L'allocution du Chef de projet du PASCRENA, Monsieur Christophe COURTIN ;
- Et le discours d'ouverture des travaux du préfet de la Kozah, le Colonel BAKALI.
- Ce cérémonial a été sanctionné par une photo de famille sous le regard de nombreux journalistes venus couvrir l'évènement.



Table d'honneur de l'ouverture



Les participants à l'ouverture des travaux



A- La communication introductive



Les panelistes lors de la communication introductive

Elle a porté sur le thème : Quelle efficacité de la société civile togolaise face aux défis de bonne gouvernance et de la démocratie ? Sous la modération de Madame Jeanine AGOUNKE, un panel de trois communicateurs est intervenu sur le sujet ; chacun des trois communicateurs a abordé un aspect

a- Professionnalisation de la société civile togolaise : enjeux et défis (par M. Christophe COURTIN, Chef du projet du PASCRENA

Son intervention a été structurée en trois parties

❖ Société civile et la politique

La société civile doit être au cœur de l'agenda politique, au cœur de la politique même. En revanche, les acteurs de la société civile ne doivent pas être des partisans des partis politiques. Ils ne doivent pas travailler à la réélection d'un candidat d'un parti politique. La société civile doit pouvoir influencer l'espace politique.

❖ Société civile et la démocratie interne

La société civile, pour porter la voix des citoyens, doit être légitime, transparente dans la gestion Elle doit payer la cotisation exigée. Son engagement dans la bonne gouvernance doit être prouvé. Elle doit avoir des fonds propres avant de solliciter les fonds extérieurs. Les associations doivent respecter les textes internes.

❖ **La CNSC et la SYCED**

Le PASCRENA va accompagner la SYCED pour l'observation des prochains processus électoraux ; à ce titre, il sera très regardant sur la gestion de la CNSC en termes de modalités de recrutement des observateurs, leur travail et leur rémunération.

b- La vie en réseau et la dynamique du groupe : quel impact sur la gouvernance publique (par Mlle NOVIEKOU Da-do, chargée de programme de WANEP)

L'exposé a tourné autour des points suivants :

❖ **Le réseau**

Qu'est-ce qu'un réseau ?

Ensemble d'entités organisées qui joignent leur force afin d'atteindre un objectif donné qu'elles ne pourraient réaliser seule.

Dans notre pays, il ya beaucoup de réseaux comme le FONGTO, UONTO etc...

Chaque réseau a une spécificité donnée. Et c'est en cela qu'un réseau se distingue des autres réseaux

❖ **La dynamique de groupe :**

Raisons relationnelles et psychologiques.

La vie en groupe entraine une dynamique dans le réseau. Si la dynamique est bonne, le réseau fonctionne bien, au cas contraire, le réseau connaît des problèmes. On doit partager la vision, les objectifs du réseau pour travailler ensemble. Respect de la diversité pour avoir l'esprit de cohésion sociale.

Arriver à coordonner les structures d'ensemble ;

Arriver à faire régner la notion de bonne gouvernance interne, de redevabilité.

L'importance de la non-interférence dans les rôles. Respecter le cahier de charges des uns, des autres. Elle a pour terminer interpellé chacun sur son engagement par rapport à la CNSC.

❖ **Les difficultés**

Parmi les difficultés, elle a eu à citer :

- La perte de vision du réseau par certains membres ;
- Le détournement des objectifs du réseau à des fins personnelles ;
- Le déficit de communication ;
- Déficit de coordination et d'implication de tous les membres ;
- Conflit d'intérêt ;
- Le non -respect des engagements vis-à-vis du réseau ;
- Le conflit de pouvoir et de leadership ;
- Le manque d'autonomie financière ;

Malgré les difficultés, estime-t-elle, il est important de se surpasser pour œuvrer davantage pour atteindre des résultats probants.

❖ **Les avantages de la mise en réseau**

Parlant des avantages de se mettre en réseau, elle a souligné que cela permet de :

- Mieux accompagner la gouvernance publique ;
- Mieux accroître le développement local ;
- Constituer une force de contrôle citoyen vis-à-vis de la mise en œuvre de l'action publique ;
- Contribuer à des changements notables ;
- Inciter les décideurs à l'action, etc.

❖ **L'impact**

Selon Mlle NOVIEKOU, la qualité de la vie qui prévaut au sein d'un réseau et celle de la dynamique qui y règne peuvent avoir d'influence ou non sur la gouvernance publique. Ainsi, si la vie en réseau et la dynamique de groupe sont favorables, on peut avoir les impacts suivants :

- La crédibilité du réseau ;
- Influence sur les décisions prises par les autorités des décideurs ;
- Constat de changements notables sur le terrain ;
- Emergence d'une culture de redevabilité chez l'acteur public ;
- Emergence du sens de responsabilité ;
- Réelle gestion axée sur les résultats ;
- Accroissement la performance et bonne gouvernance.

Mais si l'effet inverse est observé, on peut aussi avoir des impacts défavorables comme :

- Absence de crédibilité ou de pression ;
- Aucune influence sur l'action publique ;
- Esprit de clientélisme.

Elle a terminé sa communication en exhortant les organisations de la société civile à se mettre ensemble compte tenu des défis à relever et pour plus de réussite.

c- Cadre juridique et institutionnel d'appui - à la société civile : quelles réformes pour plus d'efficacité ?

Cette communication animée Par M. TCHACONDOH Ouro –Bossi, Président de COPED a tourné autour des points suivants :

- le cadre juridique ;
- Le cadre institutionnel ;
- Les limites des cadres juridique et institutionnel ;
- La portée de la mission de la société civile.

❖ **le cadre juridique**

Selon le communicateur, les statuts et le règlement intérieur sont des documents de référence dans le fonctionnement d'une organisation. C'est au niveau des statuts qu'on se fixe la vision et les objectifs de l'association. Il est important que les membres puissent maîtriser ces documents pour mieux travailler dans leur organisation. Il a estimé que toutes les associations sont créées conformément à la loi de 1901. Mais la majorité ignore cette loi est une loi française qui autorise les

citoyens français à s'organiser et à se réunir librement. Il a également évoqué le décret de 1992 au Togo, décret qui renforce la première loi et qui assure aux citoyens togolais cette liberté d'association et fixe les modalités de fonctionnement et de changement d'une association à l'ONG, à une fondation, etc. Il a terminé cette partie juridique en rappelant la loi « BODJONA » de 2012 qui fixe également les modalités de jouissance de cette liberté d'association et de manifestation pour les associations et les partis politiques.

❖ **Le cadre institutionnel**

Le ministère de l'administration territoriale est chargé de la création et du fonctionnement des associations, ONG, des partis politiques, etc. Il y a également le ministère de l'aménagement du territoire qui est chargé du fonctionnement des ONG et enfin le ministère des droits de l'homme et de la consolidation de la démocratie.

❖ **les limites et les insuffisances des cadres juridique et institutionnel**

A ce niveau, il a cité :

- absence notoire d'une loi spécifique au réseau. Il y a un vide juridique ;
- inadaptation de la loi de 1901 ;
- clarification de l'apolitisme de la société civile ;
- problème crédibilité et fiabilité des organisations de la société civile ;
- manque de vision et d'objectifs des acteurs de la société civile.
-

❖ **la portée de la mission de la société civile**

M. TCHACONDOH a souligné que la société civile a pour mission de :

- jouer le rôle d'éducateur ;
- servir de référence ;
- crédibiliser les processus électoraux ;
- de faire le contrôle citoyen de l'action publique ;
- les acteurs de la société civile doivent être des acteurs de la paix, des médiateurs potentiels ;
- Etre le vecteur de paix.

B- Mise place du présidium de l'assemblée générale

Pour conduire les travaux de l'assemblée comme l'exige l'article 22 des statuts de la CNSC, un présidium a été mis en place. Il se compose comme suit :

- Présidente : Mme AGOUNKE Jeannine
- Secrétaire : Mme GAMETI Germaine
- Rapporteur : M. YENKE Romain

a-Présentation des recommandations du rapport d'Audit Organisationnel de la CNSC et orientations proposées.



Le CA et la Direction Exécutive répondant aux questions sur l'audit organisationnel

Après avoir évoqué le contexte d'organisation de cet audit, le président du CA, monsieur Félix AKLAVON, a procédé à la présentation de la synthèse du rapport d'audit. Cette synthèse tourne autour des points saillants suivants :

- 1- Organisation de la fonction comptable et financière
- 2- Point sur les délégations et les circuits de décisions de la fonction comptable et financière au sein du conseil d'administration du réseau*
- 3- Point sur l'organisation comptable en termes d'effectifs et d'activités
- 4- Point sur le processus de décaissement
- 5- Etats des lieux des documents existants
- 6- Point sur les procédures de contrôle
- 7- Point sur la gestion des ressources propres
- 8- Point sur la passation des marchés

Ces principaux points ont suscité un débat autour du nombre des membres du conseil d'administration, de l'intégration des coordinations dans les statuts en tant qu'organes de la CNSC et du recrutement d'un chargé et de suivi et évaluation. Pour que des propositions concrètes soient faites, pour une mise en œuvre des différentes recommandations, les participants ont été conviés à des travaux en ateliers.

b- Les travaux en atelier

Répartis en trois groupes de travail, les participants ont réfléchi sur les stratégies d'amélioration de la clarté organisationnelle (groupe 1), remise à plat de la comptabilité et mise en place d'outils de gestion (groupe1), le renforcement de la vie associative (groupe 3)



Groupe 1

Groupe 2

Groupe 3

c- La restitution des travaux en atelier

La plénière a permis aux différents groupes d'exposer les pistes de solutions par rapports aux différentes recommandations ; les solutions ont surtout porté sur la révision du manuel de procédures pour l'adapter aux réalités actuelles du réseau, la majoration des cotisations organisations membres pour permettre à la CNSC de mobiliser assez de ressources internes pour son fonctionnement. Par souci de représentativité, il a été proposé de maintenir le nombre des administrateurs à 15.

d-Etude et amendements des statuts

L'assemblée générale s'est penchée sur les textes et a procédé a un certain nombre d'observations en ce qui les conditions d'éligibilité ainsi que le nombre de mandat (article 24). Aussi a-t-il été demandé au CA d'intégrer dans les statuts les coordinations régionales comme organes statutaires de la CNSC.

Compte tenu de l'importance que revêtent ces amendements, l'AG a mandaté le conseil d'administration de mettre en place une commission de relecture des statuts en tenant compte du rapport d'audit organisationnel, et des propositions des organisations membres pour que dans un délai de six mois, un projet d'amendement soit soumis à l'AG. La Direction exécutif veillera à la mise place de cette commission.

C-Présentation des rapports et élections.

Trois rapports ont été présentés : il s'agit du rapport moral, du rapport d'activités et du rapport financier

a- Le rapport moral du Conseil d'Administration

Ce rapport présenté par le Président du conseil d'administration a tourné autour de trois points : la gouvernance de la CNSC, le réseautage, les défis et les recommandations. Sur chacun de ces points, il a relevé les forces et les faiblesses, les progrès accomplis durant les trois années écoulées, les difficultés et les efforts à faire pour porter le réseau plus haut et répondre aux attentes de tous les acteurs.

b- Le rapport d'activités présenté par le directeur exécutif

Le rapport a présenté deux types d'activités qui sont des activités projets et des partenariats. Au nombre des activités projets, il ya eu le monitoring des actions publiques dans les communes, le suivi de l'activité parlementaire (livre bleu), le Projet d'appui au processus de MAEP, le suivi du processus électoral à travers la plate-forme SYCED, La redynamisation des coordinations régionales, le Diagnostic participatif dans les 5 communes du Togo, Subgrant 2 : renforcement des capacités des coordinations. En terme de projets partenariat, il ya eu le Projet de suivi de la décentralisation de coopération germano- togolaise, le Contact avec le CADERT, la Collaboration avec d'autres entités organisées de la société civile, la participation de la CNSC à plusieurs ateliers nationaux et internationaux, La programmations des ateliers thématiques au sein de la CNSC. Ces différentes activités ont permis à la CNSC d'acquérir sur la scène nationale et internationale une grande notoriété.

C- Le rapport financier (2010-2013) par le trésorier général du CA,

Le rapport financier a fait état de ressources financières dont la CNSC a disposé pendant cette période. Ces ressources proviennent des subventions et des contributions des organisations membres. Le bilan présenté a ressorti l'insuffisance de ces ressources pour assurer le fonctionnement. Les contributions que doivent faire les organisations membres ne rentrent quasiment pas d'où un solde déficitaire constaté à la fin du présent exercice.

d- Election du conseil d'administration

L'assemblée générale après avoir constaté la démission de l'ancien conseil d'administration a enclenché le processus par la mise en place d'un bureau pour conduire les opérations électorales. Par souci de représentativité de toutes les coordinations au sein du conseil les quatre régions en dehors de la maritime ont été conviées à choisir chacune un candidat. Les candidats ont tour à tour exprimé leur volonté d'apporter leur contribution pour l'évolution du réseau. A la suite du vote à main levée les résultats suivants ont été obtenus :

- Savanes : Mme TIAME-LARE Bénédicte (REFED) : 35 voix
- Kara : MALOU Essobiyou (MDF) : 37 voix
- Centrale : MOUSSA T. Djorkpa (CARD) : 42 voix
- Plateaux : YENKE Kokoutsè (SaJe) : 42 voix
- Maritime et Lomé : 40 voix
- 1- Mme GAMETI (FIADI)
- 2- Mme AGOUNKE Jeanne (AHUEFA)
- 3- TCHACONDOH (COPED)
- 4- SOWOU Edem (CRADA)
- 5- ZOHOU Koffi (Nouvelle génération)
- 6- AKLAVON Félix
- 7- SIBIALA Komi (SOS Civisme)
- 8- AWILE Akowa (AIEFEL)
- 9- Pius KOUGBLENOU (ACOMB)
- 10- Mounirou TCHACONDOH(APER)
- 11- Majesté AWUTE (CAO)

NB : l'article 24 des statuts a suscité un débat passionnant. Il a été souhaité qu'il soit revu et bien stipulé afin de lever prochainement toute équivoque.

e- Election du Bureau du National



Pour procéder à l'élection du bureau national, les quinze élus du conseil se sont retirés pendant trois quarts d'heures en conclave. A l'issue des conciliabules, un bureau de cinq membres a été mis en place pour conduire la CNSC pour les trois années à venir. Il se compose comme suit :

- Présidente : Mme AGOUNKE Jeannine
- Président délégué : M. SOWOU Edem
- Secrétaire Général : AWUTE Majesté
- Trésorier Général : M. TCHACONDOH Ouro-Bossi
- Secrétaire à la communication : Mme GAMETI Yawa

La nouvelle présidente du CA, prenant la parole, a d'abord remercié l'assemblée pour la confiance qui lui a été faite. Elle a par la suite exhorté les uns et les autres à la soutenir et à soutenir le nouveau CA afin que la mission qui lui a été assignée soit couronnée de succès. Chacun doit jouer sa partition, a-t-elle martelé, pour que la CNSC grandisse, car une organisation qui n'évolue pas est appelée à disparaître. Pour terminer, Mme la présidente a félicité les congressistes pour le sérieux dont ils font preuve et a promis qu'ils ne seront pas déçus.

C- Les nouvelles orientations de la CNSC

a- orientations stratégiques sur les thématiques 2014-2017

Suivant les thématiques sur lesquelles la CNSC travaille notamment **démocratie et élections, gouvernance et contrôle citoyen de l'action publique, éducation civique et citoyenneté**, le réseau envisage des actions concrètes sur tous les axes.

Sur l'axe démocratie et élections, la CNSC entend renforcer l'organisation et le fonctionnement de son organe électoral qui est la SYCED, assurer le leadership de la CNSC dans l'accompagnement du processus électoral, pérenniser et institutionnaliser le mécanisme d'alerte précoce de prévention des conflits électoraux.

En matière de gouvernance et de contrôle de l'action publique, la CNSC compte suivre le processus d'élaboration du budget communal (2014) dans au moins 5 communes du Togo, faire le diagnostic des ressources communales dans les 35 communes du Togo. Suivre de manière régulière les activités parlementaires, développer des stratégies de partenariat pour un appui technique et financier des partenaires durant tout le suivi de l'activité parlementaire, contribuer à renforcer la mise en œuvre du processus du MAEP au Togo à travers la formation et l'information.

Pour renforcer l'éducation civique et la citoyenneté, Il est prévu, l'appropriation de la politique nationale d'éducation civique, la création d'un cadre de partenariat entre les institutions publiques et privées ouvrant dans ce secteur, faire de l'année 2014, l'année de citoyenneté au Togo, un plaidoyer pour l'instauration d'une journée nationale de civisme au Togo.

b- La visibilité de la CNSC

Dans sa nouvelle stratégie de communication pour assurer la visibilité du réseau la Direction Exécutive a dévoilé aux participants les moyens mis en place notamment l'adresse mailing pour toutes les coordinations, la conception d'un site web pour la CNSC, la présence de la CNSC sur les réseaux sociaux facebook et twitter.

Pour clôturer, le directeur exécutif a informé l'assistance des activités à venir de la CNSC. Il a enfin convié tout le monde au travail et l'engagement citoyen

Les participants ont été invités à donner leur appréciation sur les travaux. Ils ont alors exprimé de façon unanime leur satisfaction et félicité les organisateurs de l'assemblée pour le travail abattu. Ils ont invité la nouvelle équipe dirigeante à procéder rapidement aux amendements des textes et à les proposer effectivement à une assemblée générale extraordinaire pour leur adoption. Ils ont enfin félicité les membres élus du nouveau CA et la direction exécutive pour leur engagement et la volonté qui l'est à toujours animé à faire de la CNSC un réseau dynamique et représentatif.

La présidente du présidium a remercié chacun pour la disponibilité et le sérieux observés tout au long des travaux..

D- La rencontre entre les différents organes de la CNSC

Cette rencontre a concerné spécifiquement les membres du CA, de la direction exécutive et les coordinations régionales. Les participants ont eu à mener deux activités

a- Atelier pratique : tableau de délégation de pouvoir, circuit d'information, le mode de fonctionnement institutionnel.

Cet atelier a permis d'explorer les différentes voies de délégation de pouvoir aux différents organes, pour éviter la centralisation et permettre la fluidité du travail. Aussi la question de la circulation de l'information a --t- il été abordée pour permettre a tous d'être au même niveau d'information en temps réel. La direction exécutive a été chargée de préparer une résolution pour rendre effective les décisions issues de ces travaux.

b-Discussion sur les relations publiques et mobilisations de ressources

Dans cette communication, le conférencier Gilson PARKO a énoncé le type de relation que les organisations de la CNSC doivent cultiver en leur sein, avec les autorités publiques et avec les populations. Les membres de la CNSC doivent avoir des comportements honnêtes, dignes, irréprochables et serviables.

Concernant la mobilisation des ressources, il a d'une part donné des orientations pour une mobilisation des ressources humaines de qualité. D'autre part, il a montré les pistes de mobilisations des moyens financiers pour que les structures de base soient plus performantes et productives. Elles peuvent, pour ce faire, solliciter l'expertise de la direction exécutive.

c-La revue du fonctionnement des organes de gestion

L'objectif de cet exercice est de relever les dysfonctionnements à chaque échelon de gestion et de les corriger pour un meilleur fonctionnement des organes.

c₁. Les coordinations régionales

Renouvelées en 2013, les coordinations régionales avaient reçu un cahier de charge bien défini. Elles sont chargées d'assurer la visibilité du réseau au niveau des régions et susciter de nouvelles adhésions à la CNSC. Sur cette base, les cinq coordinations ont présenté leur rapport d'activité. A l'exception de la coordination de la région maritime qui n'a pas réellement fonctionné, les autres coordinations ont effectué leur premier pas dans le sens du lobbying et de plaider pour plus d'adhésion au réseau. La présentation des différents rapports a induit un débat général au cours duquel des propositions concrètes ont été faites pour un bon fonctionnement des coordinations.

- Se débarrasser de l'esprit régionaliste et privilégier le nationalisme ;
- Faire des propositions et les envoyer à la direction exécutive ;
- Nécessité pour la direction exécutive de faire un suivi des cahiers de charges et qu'ils soient déclinés en actions concrètes ;
- Elaborer un plan De travail annuel avec une périodicité de réunion.
- Octroyer un appui matériel et financier aux coordinations

C₂ Revue du fonctionnement de la DE, du CA, du BN et résolutions

L'article 33 des statuts dispose que : « le Directeur exécutif est recruté par le bureau national suivant une procédure arrêtée par le conseil d'administration ». Cependant depuis que l'ancien directeur exécutif a été remercié, les directeurs qui se sont succéder sont des membres du CA ce

qui est un dysfonctionnement grave. Le CA dans ses prérogatives selon l'article 29 des statuts donne des orientations à la direction avec une vision et des objectifs clairs. Durant le mandat écoulé le CA n'a pas pu jouer ce rôle. Au vu de ces manquements, il a été proposé que :

- Le nouveau CA pour aider la DE exécutive dans son travail doit élaborer une feuille de route claire ;
- Le CA recrute un directeur exécutif suivant les procédures normales ;
- Mettre à la disposition des coordinations une matrice de planification stratégique dans un délai de 3 mois ;
- Mettre en commun les documents de plans d'actions venant des coordinations pour l'élaboration du plan stratégique et opérationnel de la CNSC ;

CONCLUSION

Cette assemblée générale a permis de renouveler les instances de la CNSC, mais aussi de requinquer les acteurs pour plus d'engagement civique et citoyen au service de la démocratie et de la bonne gouvernance au Togo. Aussi, les recommandations de l'audit organisationnel, les résolutions des travaux en atelier, les propositions à l'issue des débats généraux doivent elles servir de bréviaires pour entreprendre en profondeur des réformes structurelles du réseau. La CNSC n'a donc pas droit à l'erreur, d'autant plus qu'elle est attendue sur le grand débat des réformes constitutionnelles et institutionnelles et surtout pour les échéances électorales de 2015.

DEFINITION DES SIGLES ET ACRONYMES

PASCRENA :	Projet d'Appui à la Société Civile et à la Réconciliation Nationale
SYCED :	Synergie citoyenne pour les élections démocratique au Togo
WANEP:	West Africa Network for Peace Building
FONGTO:	Fédération des ONG du Togo
COPED:	Centre d'Observation et de Promotion de l'Etat de Droits
NDI:	National Democratic Institute
CADERT:	Centre Autonome d'Etudes et de Renforcement des capacités pour le Développement du Togo
REFED :	Réseau femmes et Développement des Savanes.
MDF:	Mouvement de la Fraternité
CARD :	Comité d'Action pour la Recherche et le Développement
SaJe :	Sauvons la Jeunesse
FIADI	Femmes Initiatives et Développement Intégral
AHUEFA :	Association Humanitaires pour l'Union et l'Education des Femmes à l'Auto promotion
CRADA :	Centre de Réflexion et d'Appui au Développement des Associations
AIEFEL :	Association Internationale des Associations et Femmes Leaders
ACOMB :	Association pour l'Auto promotion des communautés à la Base
APER :	Action pour la Promotion de l'Enfant Rural
CAO:	Centre Afrika Obota Togo